



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/09/2023**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉ : M. PALAGONIA par Mme PIROUD

ABSENTS : Mmes ADAMO – AUDIBERT C – ROUX et MM. AUDIBERT R – DALIBARD – KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

ENFANCE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2023/2026

M. LAMY, 2^{ème} Adjoint,

Rappelle que le Projet Educatif De Territoire (PEdT) est une démarche de partenariat entre la commune, les services de l'Etat concernés (Éducation Nationale, Jeunesse Engagement et Sports), la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux permettant une cohérence afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Propose un nouveau PEdT pour la période 2023/2026.

Informe que ce nouveau PEdT souligne l'ambition éducative volontaire de la commune de Le Broc. Il s'inscrit dans une continuité avec les projets précédents en matérialisant l'engagement partagé fort de l'ensemble des partenaires éducatifs. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'harmoniser les interventions de chacun afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Afin d'assurer cette continuité éducative des jeunes brocois de 0 à 17 ans, ce nouveau PEdT s'inscrit donc dans un cadre élargie en incluant la petite enfance et la jeunesse et met en exergue les spécificités communales en matière de culture et de sensibilisation à l'environnement.

Aussi, les grands axes de ce PEdT sont :

- La citoyenneté
- Le développement durable
- Les nouvelles technologies

Le conseil municipal, l'exposé de M. LAMY entendu :

APPROUVE le projet éducatif local 2023/2026

AUTORISE le maire à signer le Projet Educatif de Territoire et le mettre en œuvre

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

